

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

Le mardi 13 septembre 2016 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Donnant lieu à délibération :

1. Décision modificative n°3 au budget communal : virements de crédits,
2. Décision modificative n° 1 au budget logement social : virements de crédits,
3. Approbation du DICRIM,
4. Présentation du rapport d'activité 2014 du SIAHVY,
5. Présentation du rapport d'activité 2014 du SIDESOL,
6. Présentation du rapport d'activité 2015 du SIPAG,
7. Questions diverses

Ne donnant pas lieu à délibération :

Rapport des permis de construire et déclarations préalables

Décisions du Maire :

2016/22 portant commande d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de CATALPA pour l'aménagement du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 3 525.60 €,

2016/23 portant commande d'une mission complémentaire auprès de CATALPA pour l'aménagement extérieur du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 336,00 €

2016/24 portant commande d'une mission de maîtrise d'œuvre auprès des ATELIERS, pour l'aménagement des vestiaires du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 2 436.00 €,

2016/25 portant acquisition d'un copieur pour l'accueil mairie/poste, auprès des Ets REX ROTARY, moyennant un coût TTC de 2 547.60 €,

2016/26 portant approbation de la convention avec FADY pour la mise à disposition de la salle des fêtes, à compter du 13 septembre 2016, pour la pratique du yoga.

Extinction nocturne

Table de lecture



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : BADOIL Alain, CREUX Géraldine, LHOPITAL Guy, DUPIN Monique, PEYROT Danielle, BAYARD Maurice, DUMORTIER Olivier, DUCHENAUD Johan, FOURDIN Fabrice, NELIAS Agnès.

Etaient absents : JUSSERAND Stéphanie (pouvoir donné à BADOIL Alain), BERTHOUD Monique (pouvoir donné à DUPIN Monique), LHOPITAL Roger (pouvoir donné à BAYARD Maurice), SARCEY Anne-Sophie, RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : Maurice BAYARD

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1- Décision modificative n°3 sur le budget communal : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté en mars pour les raisons suivantes :

Une erreur de plume s'est glissée au budget primitif, compte 1641, concernant le montant du capital des emprunts. Monsieur le Maire précise que l'erreur n'a pas entaché la prospective financière, présentée au moment du vote du budget primitif. Elle n'a pas de conséquences financières, mais il faut la rectifier.

Par certificat administratif valant décision modificative n° 2, effectuée courant août, la somme de 2 000.00 € a été prélevée sur le chapitre 020 « dépenses imprévues », et virée au chapitre 16 « emprunts » afin d'honorer les prélèvements en cours, dans l'attente de la présente décision modificative.

Monsieur le Maire expose par ailleurs, que le FCTVA a été versé, permettant de rembourser le solde dû pour le capital de l'emprunt court terme. Il convient donc de transférer les crédits prévus pour des raisons d'équilibre, au compte 2315.

D'autre part, les crédits inscrits pour l'achat du copieur et du matériel de voirie, peuvent être diminués, ainsi que ceux relatifs aux frais d'étude liés au PLU.

Enfin, des écritures doivent être réalisées sur les budgets communaux et logement social, pour des frais d'insertion payés sur le budget de la commune et concernant les logements de la cure, dont les travaux ont été supportés par le budget annexe.

Les opérations suivantes sont donc proposées :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Désignation | Recettes | Dépenses |
|--|-------------------|-------------------|
| Chapitre 16, Article 1641 «Emprunts» | | + 128 000.00 € |
| Chapitre 20, article 202 « Etude d'urbanisme » | | - 20 000.00 € |
| Chapitre 23, Article 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | | - 100 000.00 € |
| Chapitre 21, Article 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » | | - 4 000.00 € |
| Chapitre 21, Article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » | | - 3 252.95 € |
| Chapitre 20, compte 2033 « Frais d'insertion pour la transformation de l'ancienne cure » | + 747.05 € | |
| Total | + 747.05 € | + 747.05 € |

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la décision modificative de crédits n°3 sur l'exercice 2016 relative au budget communal, telle qu'exposée ci-dessus.

2- Décision modificative n° 1 au budget logement social : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté en mars pour les raisons suivantes :

Des écritures doivent être réalisées sur les budgets communaux et logement social, pour des frais d'insertion payés sur le budget de la commune et concernant les logements de la cure, dont les travaux ont été supportés par le budget annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Désignation | Recettes | Dépenses |
|--|---------------|---------------|
| Chapitre 011, article 6228 « Divers » | | - 747.05 € |
| Article 023 « Virement de fonctionnement à l'investissement » | | + 747.05 € |
| Total | 0.00 € | 0.00 € |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Désignation | Recettes | Dépenses |
|--|-------------------|-------------------|
| Chapitre 20, compte 2033 « Frais d'insertion pour la transformation de l'ancienne cure » | | + 747.05 € |
| Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » | +747.05 € | |
| Total | + 747.05 € | + 747.05 € |

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte la décision modificative de crédits n°1 sur l'exercice 2016 relative au budget logement social, telle qu'exposée ci-dessus.

3- Approbation du DICRIM

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Monsieur le Maire présente le DICRIM réalisé en interne pour la commune. Il précise qu'il s'intégrera au Plan Communal de Sauvegarde, actuellement en cours d'élaboration.

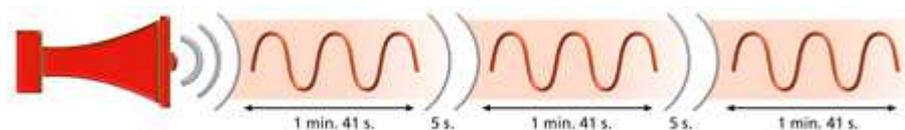
Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux agents communaux, et à Stéphanie JUSSERAND, pour l'élaboration de ce document en interne, ce qui a permis de ne pas faire appel à un prestataire extérieur.

Danielle PEYROT s'interroge sur le risque de feu. Monsieur le Maire précise que le DICRIM recense les risques spécifiques de la commune, et le feu ne l'est pas car il est général sur toutes les communes ; cependant il sera traité dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve le DICRIM. Ce document sera mis à la disposition du public, et une information dans le Progrès sera effectuée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne des informations sur la sirène d'alerte installée à la mairie par la préfecture, et qui serait déclenchée par le Préfet, en cas d'évènement majeur mettant en péril la sécurité.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

Il est convenu que les conseillers municipaux se feront les relais du bon fonctionnement de la sirène, lors de ses essais, la mairie étant fermée le mercredi et devant informer régulièrement la préfecture de la bonne marche. Une plaquette d'information va être distribuée à la population, en même temps que celle du DICRIM.

4- Présentation du rapport d'activité 2014 du SIAHVY

Monsieur le Maire, Monsieur Guy LHOPITAL et Madame Agnès NELIAS présentent le rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) et répondent aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2015 du SIAHVY, et dit que ce rapport sera mis à la disposition du public.

5 - Présentation du rapport d'activité 2014 du SIDESOL

Monsieur le Maire, Monsieur Olivier DUMORTIER et Monsieur Guy LHOPITAL, présentent le rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) et répondent aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2015 du SIDESOL, dit que ce rapport sera mis à la disposition du public.

6 - Présentation du rapport d'activité 2015 du SIPAG

Monsieur le Maire et M. BAYARD présentent le rapport 2015 du SIPAG et répondent aux questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du rapport de l'année 2015 du SIPAG, et dit que ce rapport sera mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire remercie les délégués et rappelle qu'il faut faire remonter régulièrement les activités et projets des syndicats.

- Questions diverses.

- a. Monsieur le Maire donne lecture du rapport des permis de construire et déclarations préalables.
- b. Les décisions prises par délégation du Conseil Municipal, sont les suivantes :

2016/22 portant commande d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de CATALPA pour l'aménagement du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 3 525.60 €,

2016/23 portant commande d'une mission complémentaire auprès de CATALPA pour l'aménagement extérieur du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 336,00 €

2016/24 portant commande d'une mission de maîtrise d'œuvre auprès des ATELIERS, pour l'aménagement des vestiaires du complexe sportif, moyennant un coût TTC de 2 436.00 €,

2016/25 portant acquisition d'un copieur pour l'accueil mairie/poste, auprès des Ets REX ROTARY, moyennant un coût TTC de 2 547.60 €,

2016/26 portant approbation de la convention avec FADY pour la mise à disposition de la salle des fêtes, à compter du 13 septembre 2016, pour la pratique du yoga.

- c. **Extinction nocturne** : le SYDER informe que les travaux devraient démarrer à l'automne.

- d. **Table de lecture** : l'office du tourisme et la CCVL souhaitent mettre en place deux tables de lecture sur les vallons du lyonnais. YZERON et SAINTE CONSORCE ont répondu favorablement. L'emplacement se situerait dans le talus de la chaufferie du centre. La vue est très belle et large depuis cet espace.

Une plateforme serait réalisée par la commune, en interne. Un accord de principe a été donné. La maîtrise de l'environnement alentour serait acquise, ce qui n'est pas le cas de l'actuelle table d'orientation, installée à proximité de la bibliothèque.

- e. **Site internet** : le réseau des communes a été choisi pour un montant annuel de 828 € TTC, maintenance et hébergement compris. L'offre choisie est complète. Le travail de mise à jour des données va débuter. Le site pourra évoluer à la hausse ou à la baisse.
- f. **Boucherie** : le commerce a fermé définitivement, en liquidation.
- g. **Visite des archives départementales par le Conseil Municipal** : le projet sera étudié si possible pour un samedi matin.
- h. **Problèmes de réseau BOUYGUES TELECOM** : les dysfonctionnements perdurent. La mairie a alerté à plusieurs reprises BOUYGUES TELECOM. Un regroupement d'opérateurs est prévu fin 2017.
- i. **Numérotation** : les retours des habitants vont être étudiés avec la poste. Le point sera ensuite présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Les habitants recevront un courrier précisant la nouvelle adresse et les démarches à effectuer pour le changement.
- j. **La fête du lac** : l'organisation a été très bonne, mais le spectacle n'était pas du tout adapté au site, alors même que le prestataire avait assuré du contraire.

La prochaine réunion se déroulera le **mardi 25 octobre 2016 à 18h30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H15.